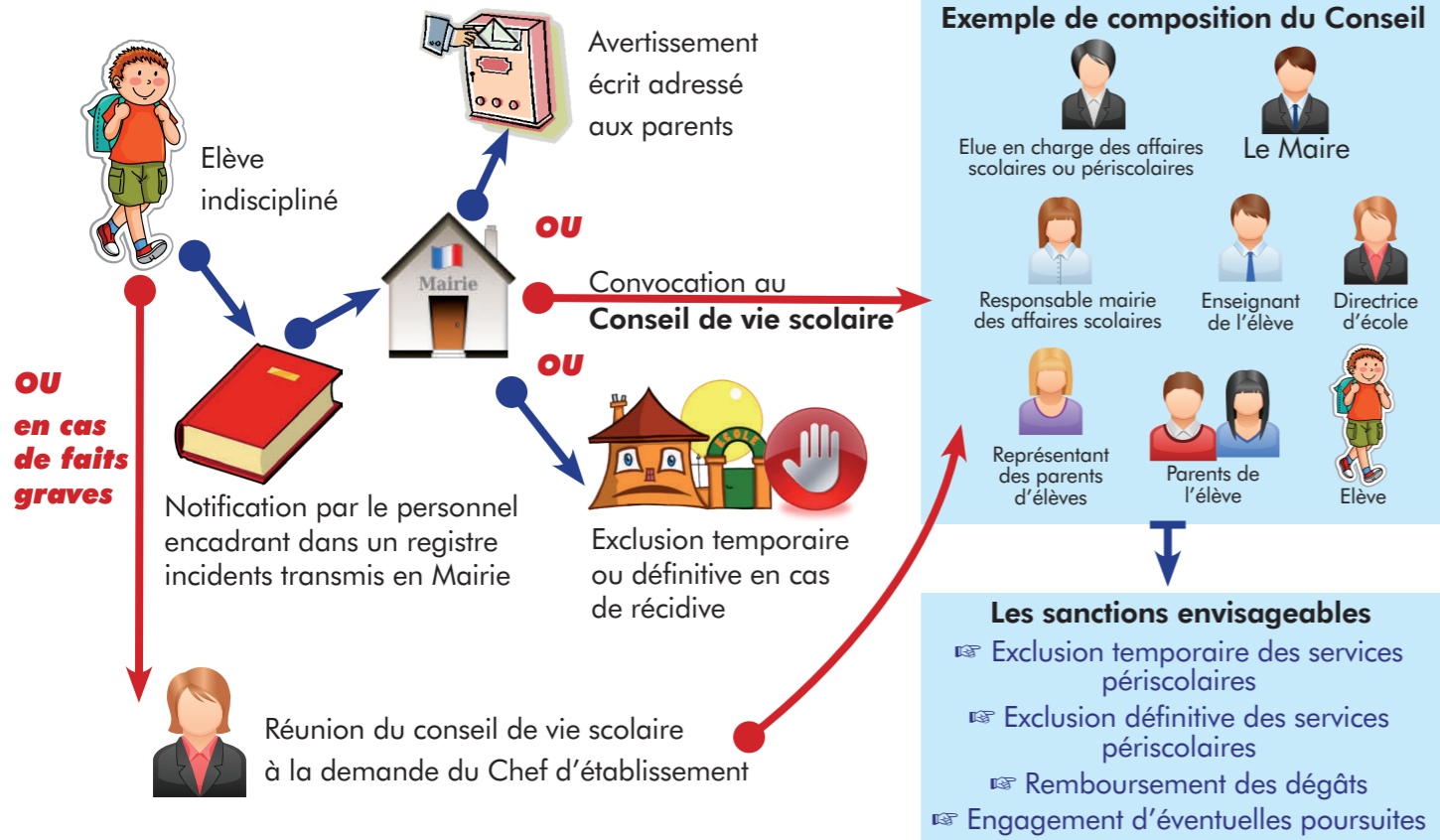


## Comment fonctionne le Conseil de vie scolaire



## Transport scolaire : de nouveaux Horaires

Le transport scolaire est accessible aux élèves des Meuniers dès le mardi 2 septembre.

Les horaires ont été adaptés aux nouveaux rythmes scolaires (ci-dessous).

Les formulaires d'inscription seront transmis aux familles après la rentrée.



## A l'école À PIED

Le service gratuit du Pédibus revient ! Il s'agit pour les enfants de se rendre à l'école à pied, accompagnés de leurs camarades et encadrés d'adultes bénévoles. Les horaires sont 8h05 - 8h15 - 8h20 selon les arrêts. Rendez-vous au forum des activités samedi 6 septembre, de 14h à 18h, Centre des arts et loisirs pour en savoir plus ou auprès du service scolaire de la Mairie : 01 30 98 10 85.



## Renseignements

### Par téléphone

Ecole maternelle l'Arlequin : **01 34 77 44 26**  
 Ecole primaire Pierre-Larousse : **01 34 77 43 67**  
 Service scolaire de la Mairie : **01 30 98 10 85**  
 Direction de l'accueil de loisirs (Centre des arts et loisirs, route de Mantes) : **01 30 92 59 39**

### Sur Internet

Flashez ce code depuis votre téléphone portable pour accéder directement aux informations relatives aux Services Périscolaires de la municipalité de Buchelay ou rendez-vous sur [buchelay.fr](http://buchelay.fr)



Création L. Pilaite - 02 33 34 35 95. Imprimé en France.

# Rentrée SCOLAIRE 2014-2015

École maternelle L'Arlequin  
 École primaire Pierre Larousse

## Sommaire

- **Le mot du maire** P1
- **L'organisation de la semaine** P2
- **Les activités périscolaires** P2
- **Questions et réponses sur les rythmes scolaires** P3
- **Le Conseil de vie scolaire** P4
- **Transports scolaires : de nouveaux horaires** P4



Chères Bucheloises, chers Buchelois,

Comme vous le savez, cette rentrée est marquée par la mise en œuvre de la réforme sur les nouveaux rythmes scolaires. Une réforme qui amène de profondes modifications dans l'emploi du temps de l'ensemble des élèves, en maternelle comme en primaire.

Conformément au souhait des parents consultés à l'automne 2013, les enfants ont donc désormais classe le mercredi matin et les Temps d'activités périscolaires sont réunis le vendredi après-midi, comme l'a permis le décret signé au printemps par le précédent ministre de l'Éducation nationale.

Je tiens, d'ailleurs, à remercier très chaleureusement les différentes équipes municipales, les enseignants et les parents d'élèves qui, face aux lourdes contraintes imposées par la réforme, ont travaillé à sa préparation et sa concrétisation dans notre commune depuis près d'un an. Un temps à l'évidence nécessaire pour offrir aux jeunes Buchelois une rentrée sereine, face aux nouveaux repères du quotidien que de tels changements peuvent induire.

Les jeunes Buchelois bénéficient d'un environnement d'apprentissage particulièrement soutenu, qu'il leur appartient de s'approprier et de respecter. Sur ce dernier point, la vie en collectivité impose des règles de savoir-vivre et de bonne conduite. Je veux réaffirmer ici la nécessité de fermeté dont tous les adultes doivent faire preuve face à l'indiscipline et la violence, qu'elle soit verbale ou physique, et qui n'a aucune place dans nos écoles et dans le quotidien des enfants. Face aux comportements, certes marginaux mais inacceptables constatés en classe, sur la cour de récréation ou le temps périscolaire, les adultes doivent être unis dans leur mission éducative. Et le Conseil de vie scolaire, que je présiderais si sa réunion s'avérait nécessaire, sera intransigeant face aux manques de respect et aux actes de violence parfois déplorés.

Je forme le vœu sincère qu'il n'aura pas à se réunir cette année. Cela signifiera alors que l'autorité éducative de tous les adultes, que le respect des parents dû aux décisions des équipes pédagogiques et, aux personnels d'encadrement, ainsi que le principe de l'écoute mutuelle auront bien guidé les enfants dans leur vie quotidienne.

Ce dépliant, qui vous est remis aujourd'hui, contribuera, j'espère, à faciliter les premiers jours de cette rentrée. Vous y retrouverez les informations essentielles qui marquent cette année scolaire que je souhaite très bonne à chacune et chacun d'entre vous.

Votre Maire,  
 Paul Martinez.

## Les nouveaux rythmes scolaires en 5 points

- ① Une **semaine de 24 heures** de classe (maximum) pour tous les élèves
- ② Une **matinée d'enseignement supplémentaire** (le mercredi à Buchelay)
- ③ Une **pause méridienne** dont la durée ne peut être inférieure à 1 h 30
- ④ Des **temps d'activités périscolaires facultatifs** (le vendredi après-midi à Buchelay) : sport, culture, animations...
- ⑤ Des **temps de soutien scolaire** apportés par les enseignants

Pour en savoir plus, Questions & Réponses page 3



# L'organisation de la semaine



	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Garderie	7h15 - 8h15	7h15 - 8h15	7h15 - 8h15	7h15 - 8h15	7h15 - 8h15
Cours du matin	8h30-11h30	8h30-11h30	8h30-11h30	8h30-11h30	8h30-11h30
Cantine	11h30-13h30	11h30-13h30	11h30-13h30	11h30-13h30	11h30-13h30
Cours de l'après-midi	13h30-16h30	13h30-16h30	13h30 - 19h Centre de loisirs maternel & primaire	13h30-16h30	13h30 - 16h30 Temps d'activités périscolaires
Goûter unique (maternelle & primaire)	16h30-17h	16h30-17h		16h30-17h	16h30-17h
Garderie (maternelle) Etude surveillée (primaire)	17h-18h	17h-18h		17h-18h	17h-19h garderie pour tous
Garderie prolongée	18h-19h	18h-19h		18h-19h	(pas d'étude surveillée)

*Horaires du ramassage scolaire gratuit par bus adaptés aux heures de classe*

# Les équipes enseignantes

## ECOLE MATERNELLE L'ARLEQUIN

- Classe 1 – Julia Deotto (PS-MS-GS)
- Classe 2 – Isabelle Dawidski (PS-MS-GS)
- Classe 3 – Nezha Boudlal (PS-MS-GS)
- Classe 4 – Isabelle Monnier (PS-MS-GS)
- Classe 5 – Catherine Vivier-Hemmer (PS-MS-GS)



## ECOLE PRIMAIRE PIERRE LAROUSSE

- CP – Maryline Goimbault
- CP/CE1 – Laure Carcreff
- CE1 – Hélène Preud'homme
- CE1/CE2 – Sandrine Baillon
- CE2 – Delphine Fortier
- CE2/CM1 – Florian Andreolety
- CM1 – Sophie Mille
- CM1/CM2 – Dany Jouët
- CM2 – Jamila Belkhelladi



## LES ACTIVITÉS CULTURELLES

- Maternelle :**
  - Relaxation (13h30-15h)
  - Découverte des arts du cirque (15h15-16h15)

- Primaire :**
  - Découverte des arts du cirque (13h30-15h)
  - Relaxation & danse de création (15h15-16h15)
  - Atelier contes et soutien scolaire (17h-19h)

*Jusqu'aux vacances de Noël.*

## LES ANIMATIONS

- Maternelle :**
  - Activités manuelles et jeux collectifs
- Primaire :**
  - Jeux sportifs et collectifs
  - Jeux d'expression corporelle
  - Expression par les outils vidéo
  - Activités manuelles

*Reconduites toute l'année scolaire. Possibilité de changer d'activité entre chaque période de petites vacances.*

## LE SPORT

- Maternelle :** motricité
- Primaire :** judo et karaté

*De nouvelles activités seront proposées après les congés de la Toussaint via une fiche d'inscription.*

Les temps d'activités périscolaires sont pris en charge par la commune pour cette période.

*Les activités périscolaires  
De septembre  
à décembre 2014*

# Questions Réponses

## Qu'est-ce qui change dans l'emploi du temps des élèves ?

La réforme induit une matinée supplémentaire de classe. Le sondage, réalisé auprès des parents d'élèves de Buchelay à l'automne 2013, a conduit la municipalité à proposer le mercredi matin. Les nouveaux horaires sont présentés dans le tableau de la page 2 de ce document.

## Comment sont désormais définis les emplois du temps des élèves ?

En maternelle, comme en primaire, les élèves ont classe les lundis, mardis, jeudis de 8h30 à 11h30 puis de 13h30 à 16h30. Les mercredis et vendredis, ils ont également classe, le matin uniquement, de 8h30 à 11h30.

## Qu'est-ce que le temps périscolaire ?

Il s'agit habituellement du temps d'accueil hors enseignement, c'est-à-dire le matin avant la classe, la pause déjeuner le midi et la fin d'après-midi, juste après l'école. La réforme prévoit l'introduction de nouveaux temps périscolaires de 3 heures hebdomadaires minimum, durant lesquelles les enfants ont accès à des activités culturelles, sportives ou de loisirs. Ce sont les Temps d'activités périscolaires, ou TAP, qui ne sont pas obligatoires. A Buchelay, les TAP ont lieu le vendredi après-midi.

## Qui est concerné par le temps d'activités périscolaires ?

L'ensemble des élèves des écoles maternelle et élémentaire de la commune.

## Quelles sont les activités proposées aux enfants à partir de cette rentrée ?

Elles s'articulent autour du sport, de la culture et des animations. Ces activités facultatives, prises en charge par la commune pour cette période, ont fait l'objet d'une inscription dans le dossier remis aux familles en juillet. Elles sont résumées page 2 de ce dépliant. Certaines activités seront maintenues toute l'année, d'autres seront proposées dans le courant de l'année.

## Où ont lieu les activités périscolaires (TAP) ?

Principalement dans les écoles, mais aussi dans les équipements culturels et sportifs de Buchelay. Les déplacements

des enfants seront encadrés par les animateurs périscolaires.

## Le choix de ces activités périscolaires est-il définitif ?

Non. Un formulaire d'inscription ou de réinscription sera adressé aux familles avant chaque période de congés. Certaines activités nécessitent toutefois une assiduité toute l'année.

## Les activités périscolaires sont-elles payantes ?

Les TAP du vendredi après-midi sont actuellement prises en charge par la commune. Les accueils du matin, du soir, accueil de loisirs du mercredi, etc., sont en revanche payants, comme ils l'ont toujours été.

## Qui seront les personnes encadrant les enfants pendant les activités ?

Les enseignants sont en charge des activités pédagogiques complémentaires (APC), Coup de pouce, le soutien scolaires et l'étude surveillée (lundi, mardi, jeudi). Les activités périscolaires sont assurées par les animateurs de la commune, les Atsem ou des intervenant extérieurs.

## La sieste des élèves de petite section de maternelle est-elle supprimée par les nouveaux horaires ?

Non. Elle est maintenue quotidiennement. Les élèves des moyenne et grande sections vont se voir proposer, les mercredis et vendredis après-midi, des temps de relaxation, qui peuvent, selon le besoin de l'enfant, devenir un temps de sieste.

## À partir de quelle heure ai-je la possibilité de récupérer mon enfant en fin de journée ?

Plusieurs scénarios possibles en élémentaire :

- Mon enfant n'est pas inscrit sur le temps périscolaire : je peux le récupérer à 11h30 (mercredi et vendredi) ou à 16h30 (lundi, mardi, jeudi)
- Mon enfant est inscrit au TAP le vendredi : je peux le récupérer à la fin des activités à partir de 16h30.
- Mon enfant est inscrit à l'accueil de loisirs, au Centre des arts et loisirs, route de Mantes : je peux le récupérer à partir de 16h00

- Mon enfant est inscrit à l'étude surveillée : je le récupère à partir de 18h

## Plusieurs scénarios possibles en maternelle :

- Mon enfant n'est pas inscrit sur le temps périscolaire : je peux le récupérer à 11h30 (mercredi et vendredi) ou à 16h30 (lundi, mardi, jeudi)

- Mon enfant est inscrit à l'accueil de loisirs du mercredi : je peux le récupérer à partir de 16h30

- Mon enfant est inscrit aux TAP le vendredi : je peux le récupérer à partir de 16h30

**A noter :** les services périscolaires des lundi, mardi, jeudi et vendredi (goûter, garderie, garderie prolongée, etc.) permettent aux parents de récupérer leur enfant soit à 17h00, 18h00 ou 19h00 au plus tard.

## Qu'en est-il du service gratuit de ramassage scolaire des Meuniers ?

Les horaires ont été adaptés aux temps d'enseignement. Ils sont présentés sur le site internet de la commune (buchelay.fr) et page 4 de ce dépliant.

*Après la rentrée*  
Les formulaires d'inscription ou de réinscription au TAP de janvier 2015 seront transmis aux familles en décembre 2014.

